



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 113786

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la répartition régionale des conseillers de Pôle emploi. En effet, le nombre moyen de demandeur d'emploi par conseiller est très variable. En France métropolitaine, ce chiffre est de 110. En Rhône-Alpes, il est de 108 mais cette moyenne cache des disparités notamment entre le département de la Haute-Savoie où ce chiffre s'élève à 155 et la Savoie où il est de 87. Dans sa circonscription, pour l'agence locale d'Annemasse, ce chiffre se monte à 254 et gravite à 130 à Ville-la-Grand. Cette inégalité chronique, qui perdure depuis plus de 20 ans, engendre des difficultés tant pour les conseillers (charge de travail) que pour les demandeurs d'emploi (durée de traitement). Afin de rééquilibrer cette situation, il souhaiterait savoir s'il envisage un transfert de ressources humaines intra-régionale.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113786

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7574

Erratum de la question publiée le : 19 juillet 2011, page 7902

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)